L'étude publiée par l'ODFT le 11 septembre démontre le coût humain et social ainsi que le poids économique faramineux de la consommation d'alcool sur les dépenses de la nation. Pierre Kopp, auteur de l'étude et professeur à l'Université Panthéon Sorbonne, chercheur au centre d'économie de la Sorbonne et à Paris School of Economics, évalue le coût social de l'alcool à 120 milliards d'euros, équivalent à celui du tabac. Ce coût social est composé du "coût externe" (valeur des vies humaines perdues, perte de la qualité de vie, pertes de production) et du "coût pour les finances publiques" (différence entre dépenses de prévention, répression et soins et recettes des taxes fiscales et des retraites non versées). Surtout, il pointe que les recettes fiscales sont très inférieures au coût des soins déployés pour soigner les maladies de l'alcool (37 % seulement).

Ces chiffres sont enfin sous-évalués : ils ne prennent pas en compte les coûts engendrés par les infractions, délits et crimes (violences, vols, viols, accidents et délinquance de la route) imputables à la consommation d'alcool ainsi que par leur prévention et leur répression.

Et pourtant, malgré ces chiffres monstrueux qui devraient inciter le gouvernement et le parlement à engager une action énergique pour les réduire, comme à l'égard du tabac, les sénateurs s'apprêtent à voter une disposition dont l'objectif avéré est d'accroitre la consommation d'alcool en faisant échapper au cadre de la loi Evin la publicité des très nombreuses boissons alcooliques qui peuvent exciper d'une origine géographique, disposition qui aggravera ses conséquences déjà particulièrement préoccupantes.

En effet, en proposant de supprimer de fait tout encadrement à la publicité sur les alcools, les sénateurs veulent favoriser une promotion plus active et plus efficace d'un produit à risque dont les effets sur la santé sont connus, mais dont l'importance est aujourd'hui soulignée par des chercheurs indépendants. Cet amendement a été élaboré par le seul lobby de l'alcool qui, faute de pouvoir décemment demander l'abrogation de la loi Evin, s'avance derrière les euphémismes de la "clarification" et de l'"assouplissement" pour repousser les limites de l'encadrement de la publicité qu'elle pose en son principe. Rappelons que la loi Evin autorise déjà l'oenojournalisme et l'oenotourisme comme en témoignent la parution régulière de revues spécialisées et d'articles dans les hebdomadaires, les marronniers sur les champagnes en fin d'année, les rosés en été…, ou encore des émissions de télévision sur les chaînes publiques. Les associations et sociétés savantes demandent donc solennellement qu'aucune décision contraire à la santé publique ne soit inscrite dans une loi destinée à promouvoir la santé. Elles s'opposent au coup de force du lobby de l'alcool qui veut imposer sans concertation ni dialogue une remise en cause d'une loi protectrice de la santé pour ses seuls profits.

Elles demandent qu'un débat clair et transparent s'instaure, loin des manœuvres de couloirs et des petits arrangements entre amis.
L'alcool est dangereux et coûte très cher à chacun et à la France. Arrêtons les frais.

Signataires :
Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) : www.anpaa.asso.fr Dr Alain Rigaud : 06 08 22 25 29 / Dr Bernard Basset : 07 86 55 54 53
Automobile Club Médical de France (ACMF) : https://www.acmf.asso.fr/ - Dr Philippe Lauwick - 06 11 26 44 44
APPRI : Pr Michel Delcroix - mhdelcroix@wanadoo.fr
Avenir Santé : Renaud Bouthier – renaud@avenir-sante.com
CAMERUP : http://www.camerup.fr/ – M. François Moureau
Collectif élus Santé publique et territoires : Laurent ELGHOZI - ELGHOZI@mairie-nanterre.fr
Collège Professionnels des Acteurs de l'Addictologie Hospitalière (COPAAH) : http://copaah.e-monsite.com/
Pr François Paille
Collège Universitaire National des Enseignants en Addictologie (CUNEA) : Pr François Paille
Emevia : http://www.emevia.com/ Benjamin CHKROUN - 06 63 58 77 09
Fédération Addiction : http://www.federationaddiction.fr/ M. Jean-Pierre Couteron - 01 43 43 72 38
Fédération Alcool Assistance www.alcoolassistance.net / François MOUREAU
Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) : http://www.mutualite.fr/ – Dr Annabel Dunbavand
Fédération Française d'Addictologie : www.addictologie.org - Pr Amine Benyamina : 06 84 49 41 46
Fonds Actions Addictions – http://actions-addictions.org - Pr Michel Reynaud : 06 08 64 65 68
Ligue Contre la Violence Routière – Chantal Perrichon
La Mutuelle Des Etudiants : www.lmde.com - Julien Faure
Société Française d'Alcoologie (SFA) : www.sfalcoologie.asso.fr - Pr Mickaël Naassila : 03 22 82 76 72
Société Française de Santé Publique (SFSP) : www.sfsp.fr - Pr Pierre Lombrail – Tél : 03 10 38 40 04
Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire (UFSBD) : http://www.ufsbd.fr/ M. Jacques Wemaere